

Financement de la formation

Selon le statut du candidat (Demandeurs d'emploi, salariés, ...), différentes modalités sont envisageables, dont votre CPF (Compte Personnel de Formation). Contactez-nous.

Inscription dès maintenant

Conditions d'accueil

Hébergement et restauration possible :

Espace Jeunes (FJT) de Coutances
02 33 45 09 69

Logement sur Coutances (voir le CLLAJ www.cllaj-coutances.fr - gîtes aux alentours - chambres chez l'habitant - hôtels...)

Restaurant du campus accessible en périodes scolaires. Cafétéria et espace détente sur place. Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Outils multimédia et d'autoformation à disposition :

Accès internet, informatique et Centre de Ressources (CDR), Centre Documentaire et d'Information (CDI)

Renseignements et accompagnement administratif :

Accueil du public du lundi au vendredi
(Horaires : 8h30-12h00 ; 13h00-17h00)

Renseignements disponibles aussi sur notre site internet.

www.cfppa-coutances.com

Plus d'infos :

CFPPA métiers nature
CS 70722 - 50207 Coutances cedex
Tél. 02 33 76 80 50
cfppa.coutances@educagri.fr

Accès

Train, cars...
1h15 de Caen et de Rennes

Coordonnées GPS:
latitude: -1,45669000
longitude: 49,05016000
« La Quibouquière »



Version mise à jour le 24/01/2025



Formation
diplômante
pour adultes

Devenir ouvrier hautement qualifié en aménagement paysager



Centre habilité par le ministère en charge de l'Agriculture (DRAAF)
www.cfppa-coutances.com

Ouvrier hautement qualifié en aménagements paysagers

Organisation générale

735 heures de formation au CFPPA et 12 semaines de formation en entreprise, d'octobre à mai.

Un contrat pédagogique qui précise le Parcours Individuel de Formation est élaboré à l'entrée en formation. Il permet d'envisager des adaptations et/ou réductions de parcours

(Ex: pour les détenteurs d'un Brevet Professionnel du ministère de l'agriculture)

Publics visés et débouchés

Cette formation s'adresse aux personnes souhaitant être salariés dans les entreprises du paysage ou services espaces verts des collectivités.

Conditions d'admission :

- Etre âgé.e d'au moins 18 ans
- Être sorti.e du système scolaire depuis plus de 9 mois pour les formations financées par la Région Normandie
- avoir une expérience en lien avec le métier visé (min. 2 semaines)

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec l'équipe des formateur.rices chargé.es des enseignements, afin d'évaluer les motivations et de s'assurer du niveau requis pour suivre avec succès la formation.

Débouchés possibles : salariat dans entreprise de paysage, poursuite de formation (Certificat de spécialisation niv. 4, BTSA niv. 5, etc)

Objectif de la formation

Être capable d'exercer le métier d'ouvrier hautement qualifié en aménagement paysager et avoir le diplôme correspondant.

Compétences visées

- Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager
- Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement
- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux
- Réaliser des travaux de mise en place des végétaux
- Mettre en place des infrastructures
- Mettre en place et entretenir un potager paysager

Contenu de la formation

- Connaissances écologiques, des sols et plantes, des jardins et de l'entreprise paysagère
- L'organisation de chantier
- La connaissance des végétaux, agronomie
- Les travaux d'entretien des végétaux (fertilisation, machinisme, taille, ...) et aspects sanitaires (reconnaissance, protection, alternatives,...)
- La mise en place des végétaux (massifs, plantations arbres et arbustes, gazons, ...)
- Mise en place d'infrastructures (liants, implantation, terrassement, allées, dallage pavage, murets, terrasses, escaliers, infrastructures, ...)
- La conception et réalisation d'un potager ornemental

Modalités pédagogiques

Une pédagogie diversifiée avec des travaux pratiques, des études de cas, des visites de jardins, des cours en face à face et quelques séquences d'apprentissage à distance.

Des stages de pratique en entreprises ou collectivités.

Modalités d'évaluation

Le référentiel d'évaluation est constitué de 6 capacités (ou UC : Unités Capitalisables) à obtenir pour valider le diplôme. Le candidat est amené à réaliser des productions individuelles évaluées par un jury lors d'entretiens. Une UC validée est valable 5 ans à compter de la date d'entrée en formation.

Le centre organise un bilan de la formation par les bénéficiaires (en milieu et en fin de formation), et réalise un suivi post formation de l'insertion des candidats.

Moyens mobilisés

Moyens humains : Une équipe de formateurs spécialisés en aménagement du paysage et expérimentés .

Moyens matériels : L'établissement dispose d'un site d'initiation aux travaux paysagers (hall de travaux pratiques en construction paysagère, hangar matériel, stock de matériaux, ...) ; 3 ha d'espaces verts engazonnés et arborés, et de terrains de manœuvres ; des arboretums ; un jardin botanique, ...

Des moyens matériels spécifiques : Tracteurs ; matériels de travail du sol, d'engazonnement et d'entretien de gazons ; matériel d'entretien général (tronçonneuses, débroussailleuse, taille haies, ...).

Des matériaux (dalles, pavage, pierres à maçonner, ...).